

# RÈGLES Match Plays

Les Matchs Plays Hommes ont commencé et à l'approche de la saison d'hiver nous avons pensé qu'il était bon de faire une mise au point sur :

- **La règle de l'évidence.**

> Cette règle n'existe pas dans le livret des 34 règles de golf; le mot « évidence » n'est utilisé qu'une fois dans la règle 9, « renseignements sur les coups joués, chapitre B/mauvais renseignement (i/a) » page 64.

> Les seules situations qui pourraient être assimilées à de l'évidence, ce sont les adjectifs « sûr ou quasiment certain "" qui se trouvent dans les règles:

> **R24-3:** balle non retrouvée dans une obstruction

> **R25-1C:** balle non retrouvée dans un terrain en conditions anormales (Définition du TCA: On appelle "terrains en conditions anormales" toute eau fortuite, terrain en réparation ou trou, rejet ou passage sur le terrain fait par un animal fouisseur, un reptile ou un oiseau.

> S'il y a **certitude ou quasi-certitude** que la balle d'un joueur soit dans une situation où une de ces règles s'applique, il peut substituer une balle à la balle en jeu sans pénalité.

> Sinon, c'est la R27-1 qui s'applique avec un coup de pénalité: le joueur doit retourner jouer une balle aussi près que possible de l'emplacement d'où la balle d'origine a été jouée en dernier (voir la Règle 20-5), c'est-à-dire procéder selon la pénalité de **coup et distance**.

> **Il est vrai** qu'en conditions hivernales, avec des terrains très gras (sans que cela soit de l'eau fortuite, voir définition), que l'on puisse perdre une balle sur les fairways et que l'ensemble des joueurs ai vu la balle dans la zone où elle a disparu.

- **Placer la Balle**

– Balle placée :

## 1. / Fairway:

> Une balle reposant dans une zone tondue ras (« Zone tondue ras » désigne toute partie du terrain y compris les passages dans le rough, tondue à hauteur du fairway ou moins.) sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée, nettoyée et placée à moins d'une longueur d'une carte de score d'où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green. Avant de relever la balle, le joueur doit marquer son emplacement.

## 2. / Rough:

> En début de partie avec l'accord des deux partenaires une balle placée dans le rough peut sans pénalité, être relevée, nettoyée et placée à moins d'une longueur d'une carte de score d'où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer son emplacement.

> *En cas de désaccord vous pouvez appliquer uniquement cette règle:*

> Vous retrouvez votre balle dans un rough gras et humide. Comme elle est toute **couverte de boue, vous demandez à votre marqueur l'autorisation de l'identifier**. Après l'avoir marquée, vous la relevez entre deux doigts et enlevez un petit peu de terre afin de vérifier qu'il s'agit bien de votre balle. Vous la replacez ensuite et l'orientez de manière à ce qu'il y ait le moins de boue possible entre votre balle et votre club lors de l'impact. Cela est parfaitement autorisé.

## 3. / Balle enfoncée

> Une balle enfoncée dans son propre impact dans le sol dans toute zone tondue ras du parcours peut être relevée, nettoyée et droppée, sans pénalité, aussi près que possible de l'emplacement où elle reposait mais pas plus près du trou.

> Vous retrouvez votre balle dans un rough gras et humide. Comme elle est toute **couverte de boue, vous demandez à votre marqueur l'autorisation de l'identifier**. Après l'avoir marquée, vous la relevez entre deux doigts et enlevez un petit peu de terre afin de vérifier qu'il s'agit bien de votre balle. Vous la replacez ensuite et l'orientez de manière à ce qu'il y ait le moins de boue possible entre votre balle et votre club lors de l'impact. Cela est parfaitement autorisé.

Pour marquer l'emplacement de votre balle vous pouvez utiliser un tee, un relève-pitches ou tout autre objet.

> Vous devriez, avant de procéder au relèvement de votre balle, indiquer votre intention à votre co-compétiteur, marqueur ou adversaire.